

## Associations

# SÉCURISER LES RELATIONS ASSOCIATIONS- COLLECTIVITÉS DANS UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE CONTRAINT

8 h 30 - 12 h 30

### • Ouverture de la journée

- Quels sont les aspects prioritaires pour optimiser les relations associations-collectivités

↳ **Carole ORCHAMPT**, Déléguée générale, Réseau national des maisons des associations (RNMA)

### • Le Paysage Associatif Français : 2012-2017

- Quelles sont les premières tendances qui se dégagent de l'enquête 2012-2017
- Les conséquences des transformations intervenues dans les financements des associations

↳ **Viviane TCHERONOG**, Chercheuse au CNRS, Centre d'économie de la Sorbonne de l'Université de Paris

### • Associations paramunicipales : comment éviter les risques

- Dans quelles conditions peut-on recourir à la formule associative pour assurer un service public ou promouvoir le développement économique local
- Comment sécuriser la responsabilité des élus (gestion de fait, prise illégale d'intérêt...)

↳ **Franck ZERDOUMI**, Docteur en droit public et enseignant, Université de Lille et Université Paris 12

### • Lille : quelle méthode pour promouvoir les associations de son territoire

- Comment accompagner les structures associatives dans leur communication
- Quels canaux utiliser (annuaires des associations, forums, remise de prix aux bénévoles, événements festifs, tribunes dans le journal municipal ou visibilité sur le site Internet de la commune ...)

↳ **Norbert RICHET**, Directeur de la Maison des Associations, Ville de Lille

### • Corrèze : aider à la diversification des ressources

- Quelle démarche d'accompagnement pour la recherche de financements privés
- Analyse du dispositif favorisant l'accès des associations aux financements participatifs

↳ **Valérie MARIN**, chargée de mission ESS, Département de la Corrèze

13 h 45 - 17 h 15

### • Comment sécuriser les mises à disposition de locaux aux associations par les collectivités

- Contenus, procédures, assurances et responsabilités pour la mise à disposition permanente et ponctuelle de locaux aux associations

↳ **Yannick DUBOIS**, Juriste, Kogito-association

### • Manifestations sportives : comment garantir la sécurité des manifestations associatives au regard des nouvelles consignes

- Pourquoi et comment dédier un accompagnement à la sécurisation des manifestations sportives
- Premier bilan sur la mise en œuvre d'un accompagnement expérimental

↳ **Martin BURGER**, Directeur du service Sports et Jeunesse, Ville de Bayeux

### • Laval : quelles solutions pour clarifier les méthodes d'attribution des subventions

- Comment est-on passé d'une logique de financeur à une logique de partenaire
- En quoi la concertation a permis d'instaurer un système dynamique qui ne fige pas les situations acquises
- Comment évaluer les actions associatives pour clarifier les critères d'éligibilité aux aides
- Quelle méthode de simplification de la procédure adopter

↳ **Roland BOUVET**, Directeur du service Partenariat associatif, Ville de Laval

### • Région Centre-Val de Loire : accompagner la fonction employeur des associations

- Présentation de l'initiative régionale d'aide à la structuration des associations-employeurs par un accompagnement comptable et juridique personnalisé
- Analyse du dispositif d'aide au financement du poste

↳ **Bastien ROUSSET**, Conseiller associatif, Région Centre-Val de Loire

### • Quel modèle économique pour les associations

- Comment construire un modèle économique d'utilité sociale
- De quelle façon les collectivités peuvent soutenir les associations pour qu'elles inventent de nouveaux modèles, construisent de nouveaux partenariats avec les citoyens et les acteurs publics-privés
- Quel positionnement pour réagir face à une concurrence qui se renforce

↳ **Emmanuelle MAUDET**, Responsable études et prospectives, France Active

Journée d'étude animée par **Laurent THOVISTE**,  
Rédacteur en chef, Associations mode d'emploi

Avec le soutien de :



PROGRAMME ET INSCRIPTION EN LIGNE SUR :

[conferences.lagazettedescommunes.com](http://conferences.lagazettedescommunes.com)

Rubrique « Conférences »,  
journée d'étude « Associations »

OU AU VERSO



**Associations****SÉCURISER LES RELATIONS ASSOCIATIONS-COLLECTIVITÉS  
DANS UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE CONTRAINT****BULLETIN D'INSCRIPTION****Collectivité/organisme** .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

**Participant** Monsieur       Madame

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Tél. ....

E-mail \* .....

(\*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

**Règlement (1) :** mandat administratif       chèque joint (2)

Adresse de facturation .....

Service interlocuteur .....

Code postal ..... Ville .....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.

(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

**Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial  
ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :**

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 - Compte n° 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET: 404926958 00020 - Code APE: 5813Z

Date :

Cachet et signature :

**MA COMMANDE**

- Collectivités locales :**  
490 HT (588 TTC)
- Entreprises publiques  
et privées, établissements  
publics :** 590 € HT (708 € TTC)

Total : ..... € HT\*

\* Ce montant comprend l'ensemble des prestations :  
accueil café, déjeuner, conférences-débats,  
documents et traitement de l'inscription.

JE\_ASSO\_281117

→ **Nombre de places limité, bulletin  
à retourner avant le 21 novembre 2017**

- Par email :  
[penelope.vincent@infopro-digital.com](mailto:penelope.vincent@infopro-digital.com)

- Par courrier à :  
**Pénélope Vincent / Territorial**  
Antony Parc II  
10, place du Général de Gaulle  
BP 20156 - 92186 Antony Cedex

- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Les Journées d'étude sont organisées par la société TERRITORIAL S.A.S., un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessous par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : [evenements@infopro-digital.com](mailto:evenements@infopro-digital.com). Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv>

**INFOS PRATIQUES :**

La journée se déroulera dans Paris intramuros. Le lieu exact vous sera précisé lors de l'envoi de votre convocation. Il sera aisément accessible en transports en commun.

**Pour toute autre information :** Elvire ROULET – Tél. : 01 77 92 93 36 – [elvire.roulet@infopro-digital.com](mailto:elvire.roulet@infopro-digital.com)